

# Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Cinquième année. — N° 98

Samedi 5 Décembre 1891.

Prix du numéro 10 centimes

Bureaux: Rue Neuve, 19



## ABONNEMENTS

Un an : Six mois :  
 Suisse . . . 6 fr. 3 fr.  
 Union postale . 12 » 6 »  
 On s'abonne à tous les bureaux de poste

## ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne  
 » de l'étranger . . . 25 » »  
 Minimum d'une annonce 50 centimes  
 Les annonces se paient d'avance

Paraissant le mercredi et le samedi, à Bienne

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels.

### LE RACHAT DU CENTRAL

Quoique la question qui va être soumise demain au peuple suisse ne soit pas du nombre de celles que nous discutons habituellement dans nos colonnes, elle revêt une telle importance au point de vue de l'avenir économique de notre pays, que nous ne pouvons la passer sous silence.

L'idée de la nationalisation de nos chemins de fer pénètre de plus en plus dans la masse du peuple et il est hors de doute que, si le peuple suisse était appelé à dire son avis sur le principe même de la nationalisation, sa réponse serait affirmative. Mais il s'agit, dimanche, de se prononcer sur le rachat du Central, question liée à celle du prix auquel la Confédération entend le racheter. La question est donc plus spéciale et, avouons-le, hors de la portée de l'immense majorité des électeurs. Mais notre système démocratique veut que l'électeur, c'est-à-dire le peuple, soit appelé à émettre son vote, même lorsqu'il ne comprend pas le premier mot de la question; force lui est donc de s'en remettre aux appréciations des journaux et des meneurs politiques et de s'enrégimenter sous la bannière de ceux qui lui inspirent le plus de confiance ou qui savent le mieux l'entraîner à leur suite.

Parmi les arguments invoqués par les adversaires du rachat, le plus frappant consiste à dire que la Confédération payerait la ligne plus cher qu'elle ne vaut en réalité et, qu'ainsi, elle ferait le jeu des spéculateurs. Le *Genevois*, dans son numéro de jeudi, publie sur ce point spécial, l'article suivant :

#### TROP CHER

Une des grosses objections des adversaires de l'achat du Central est que « c'est trop

cher ». Ils savent que ce genre d'argument fait toujours son effet.

Nous avons déjà montré que tout autre mode d'achat reviendra plus cher, surtout l'expropriation, à moins qu'on ne s'abre tout, et qu'on ne tienne pas compte des droits des concessionnaires, ce qui serait pécuniairement très avantageux, mais risquerait d'entraîner les redoutables conséquences inséparables de toute iniquité, sans compter les réclamations internationales.

Voici, sur la valeur du Central, un calcul qui nous semble fort clair, et que nous empruntons au *Démocrate*, de Delémont :

#### Le Central est-il trop cher ?

« La Confédération, en achetant le réseau de la Compagnie du central, deviendrait propriétaire de toutes les lignes, de tout leur matériel, de leurs divers approvisionnements, des capitaux, etc.; mais il va sans dire qu'elle aurait à sa charge la dette de la Compagnie, soit un capital-obligations de 99 millions. Elle s'acquitterait en garantissant aux actionnaires, pour chacun de leurs titres, une rente annuelle de 30 francs.

« Cette rente annuelle de 30 francs correspond, si l'on compte l'intérêt au taux usuel de 4 %, à un capital de 750 francs. Un élève d'école primaire peut faire ce petit calcul. »

Le *Démocrate* explique ici que le chiffre de 1,000 francs apposé sur le titre n'a qu'une valeur purement nominale.

« Ce soi-disant capital de 1,000 francs ne vaudrait donc en intérêt que 750 francs, et encore faudrait-il que les finances fédérales restassent sur un bon pied, qu'une guerre ou d'autres événements internationaux influant gravement sur les ressources publiques ne vissent pas créer des difficultés à la Caisse fédérale et affaiblir la garantie de la rente de 30 francs.

« Voyons maintenant ce dont la Confédération disposerait pour faire face à ses engagements.

« En 1889, l'exploitation des lignes du Central a rapporté brut 16 1/2 millions. Les dépenses s'étant élevées à 8 1/4 millions, il restait une recette nette pour 1889 de 8 1/4 millions. Or, le service des intérêts des 99 millions d'obligations exigeant 4 millions, les actionnaires auraient pu se partager un

dividende de 4 1/2 millions, soit 42 fr. 50 par action (de 500 fr.) ou le 8 1/2 %. Ils se sont contentés toutefois de 6,6 %, ce qui est encore fort joli.

« Mais est-il à craindre peut-être que, exploité par la Confédération, le réseau du Central rapporte moins qu'à présent? Nullement. On voit donc qu'après avoir payé une rente de 30 francs aux porteurs d'obligations de 1,000 fr. il resterait à l'Etat un fort beau bénéfice (1 1/4 de millions), à l'aide duquel on pourrait réaliser diverses améliorations dans le service d'exploitation et augmenter un peu les salaires des employés.

« En tout cas, même à supposer que l'on ne pût prendre les recettes de 1889 comme norme et qu'il fallût réduire quelque peu ce chiffre de 8 1/4 millions de recettes nettes, on aurait pourtant encore la conviction que le rachat du Central, au seul point de vue financier, est une bonne affaire au prix offert par la Confédération et que le titre fédéral de 1,000 fr. à 3 % que recevraient en échange de chacune de leurs actions les propriétaires du réseau, ne serait en réalité que l'équivalent de leurs titres actuels. »

En outre, nous trouvons dans le *Journal de Genève* lui-même, un tableau des dividendes payés aux actions du Central, d'où il résulte que la moyenne des cinq dernières années a été de fr. 28.10, celle des quatre dernières de fr. 29.50, celle des trois dernières de fr. 31, celle des deux dernières de fr. 32.50; on a payé, en effet, en 1886 fr. 22.50, en 1887 fr. 25, en 1888 fr. 28, en 1889 fr. 33 et en 1890 fr. 32.

Et la Confédération paie 30 fr.; ce n'est pas trop cher.

Il nous semble que voilà qui est concluant et qui doit rassurer les partisans de la nationalisation dont le souci principal n'est pas de chercher midi à quatorze heures, et de trouver des prétextes pour ne pas profiter des occasions de la réaliser. Singuliers amis que la nationalisation possède là !

On a dit aussi que la rente fédérale se déprécierait en proportion de son émission, et qu'à chaque achat d'une nouvelle ligne, elle perdrait de son crédit.

Pourquoi, puisqu'elle serait représentée par une contre-valeur égale, la propriété du réseau? Il est même certain que cette valeur ne ferait qu'augmenter dans les mains de la Confédération, grâce aux économies d'une

administration centralisée. Toutes ces craintes sont donc chimériques et ceux qui les exploitent n'ont qu'un but, ajourner la nationalisation.

On nous présente une foule de plans superbes, sur le papier; mais la sagesse des nations l'a proclamé: un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras, ou, en d'autres termes, mieux vaut le merle qu'on a que la grive qu'on poursuit.

La réforme est urgente, vitale, l'opération avantageuse; nous pouvons, par des voies sûres et loyales, atteindre le but; comment hésiter, à moins d'être hostile au principe même de la réforme?

Et ceux qui, par immobilisme, par attachement aux combinaisons financières actuelles, se frottent les mains d'avances en pensant qu'un non peut sortir dimanche de l'urne, doivent se dire qu'ils jouent le tout pour le tout, et que si, grâce à leur résistance, les essais amiables ayant échoué, le peuple se laisse entraîner aux solutions brutales, ils n'auront à s'en prendre qu'à eux.

\* \* \*

Le *Journal de Genève*, adversaire du rachat, embouche une autre trompette; voici la conclusion d'une série d'articles qu'il a publiés sur la question:

« On en est arrivé à proposer au peuple suisse de payer cent millions, valeur nominale, quatre-vingt-neuf millions, valeur en bourse, ce que le Conseil fédéral lui-même n'estimait pas valoir soixante-cinq millions.

« Nous n'avons pas besoin de rappeler quelles furent les conséquences de cette politique. Dès qu'on put soupçonner les intentions du Conseil fédéral, on vit la spéculation se jeter sur les titres des chemins de fer suisses; les porteurs sérieux, ceux qui ne calculent la valeur d'une affaire que d'après son rendement, s'empressaient de se défaire, au profit du consortium allemand et des banques placées sous son influence, de titres dont le cours factice n'était déterminé que par la perspective aléatoire du rachat. Les actions du Central émigrèrent en masse à l'étranger. On les vit s'élever, par bonds successifs, jusqu'à 890 fr. pour baisser ensuite rapidement sous la seule crainte du referendum. A l'heure qu'il est, le titre qu'on nous propose d'acheter 890 fr. se vend en bourse à 700. En estimant à cette somme de 700 fr. le prix moyen auquel les porteurs actuels des actions du Central les ont acquises, c'est un bénéfice de dix-neuf millions que nous verserions dans leurs poches en votant oui dimanche prochain.

« On peut discuter à perte de vue sur la valeur réelle des lignes du Central. Les partisans de l'opération établissent, à cet égard, les calculs les plus fantastiques. M. Welti présente des comptes que tout commerçant sérieux désavouerait et dans lesquels on porte aux bénéfices des sommes que la prudence la plus élémentaire oblige à mettre en réserve pour parer aux pertes éventuelles, renouveler le matériel et amortir le capital. Il ne craint même pas, lui, premier magistrat de la Confédération, de déprécier dans des discours publics la valeur de la rente fédérale pour faire paraître moins élevé le prix du rachat.

« La plupart des électeurs suisses ne sont pas à même de vérifier l'exactitude de ces chiffres. Ils peuvent s'assurer que le prix offert est supérieur de deux cents francs environ à celui qui est attribué à l'action vendue sur le marché officiel des fonds publics.

« Mais ce seront des considérations d'un ordre plus élevé qui détermineront leur vote. Leur principal souci sera celui de la réputation de loyauté et de correction financière du

peuple suisse. Ils se rappelleront les paroles sévères prononcées à plusieurs reprises par les représentants du Conseil fédéral contre les jeux de bourse et s'étonneront que le même Conseil fédéral ait pu provoquer, comme il l'a fait, la spéculation la plus effrénée. Ils se diront que ce ne peut être une bonne politique et une politique nationale que celle qui est inspirée par des agitateurs étrangers. Et ils refuseront d'émettre un vote qui serait pour ces agitateurs un encouragement à recommencer, avec les actions des autres lignes suisses, la campagne qui leur aurait si bien réussi avec celles du Central. »

\* \* \*

Quant au résultat de la votation de dimanche, il n'est pas douteux; le rachat sera rejeté. Mais il serait extrêmement regrettable que ce résultat négatif eût pour conséquence de placer à l'arrière plan la question même de la nationalisation de nos lignes ferrées. Cette considération entraînera certainement le vote affirmatif d'un grand nombre d'électeurs, même parmi ceux qui envisagent que le prix offert est trop élevé.

### Tarifs douaniers

A l'assemblée populaire qui a eu lieu à Bâle pour le rachat du Central, M. Welti a surtout traité la question des douanes et celle des tarifs, qui, suivant lui, doivent être examinées ensemble. La réduction des tarifs, dit-il, ne sera possible que par le rachat de tous les chemins de fer. M. Welti a critiqué le système de l'expropriation. Il a relevé le danger de laisser un grand nombre d'actions entre des mains étrangères, encore que non libérées elles peuvent devenir la propriété d'Etats étrangers.

— Les propriétaires viticulteurs de toute l'Espagne se pressent d'exporter leurs vins jusqu'au 1<sup>er</sup> février prochain.

Dans le prochain conseil, les ministres étudieront le projet de tarif douanier.

— Les journaux allemands ont parlé de l'unification des tarifs douaniers par les Etats de la Triple Alliance. Il convient d'entendre par là que l'un des dits Etats ne pourrait présenter aux deux autres qu'un seul et même tarif. De même l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ne devraient présenter qu'un seul traité à l'égard de la Suisse et de la Belgique.

— *Allemagne.* Les pourparlers sur le traité de commerce belge, qui avaient subi une interruption par l'indisposition de l'envoyé ministre de Belgique, baron de Greindl, ont été repris il y a quelques jours. Celui-ci y est remplacé par le conseiller de légation comte de Chastel. On espère que le traité belge aussi pourra être soumis aux Chambres et au Parlement avant Noël.

— Le gouvernement suisse a envoyé une note au gouvernement italien dans laquelle il formule les demandes nouvelles de la Suisse pour le renouvellement du traité de commerce. On trouve en Italie, dans les cercles officiels, très graves les demandes de la Suisse, particulièrement en ce qui concerne les fils et les tissus de coton et les machines. Mais on espère, comme il est arrivé jadis, qu'avec de mutuelles concessions et en obtenant de la Suisse quelques facilités plus grandes pour les exportations agricoles de

l'Italie, pouvoir s'entendre au plus grand profit des rapports politiques très bons et amicaux existant entre les deux pays.

— A la suite des négociations entre l'Autriche-Hongrie et la Belgique en vue de la conclusion d'un traité de commerce, la signature du traité a été faite au ministère des affaires étrangères par les délégués des deux Etats.

### Conséquence de la grève des mineurs du Pas-de-Calais

On sait que cette grève, qui avait pris des proportions considérables, a été terminée grâce à un arbitrage accepté par les deux parties, sur l'initiative du gouvernement.

Dans les milieux politiques, l'effet a été si profond que le gouvernement parle déjà de gracier les quelques mineurs condamnés pour atteinte à la liberté du travail et que la Chambre a, d'un bel élan, voté 50,000 fr. pour le syndicat qui s'est rendu acquéreur de la mine de Montheux, en même temps qu'une de ses commissions reprenait pour son compte la loi Bovier-Lapierre sur la liberté des associations professionnelles. Le vote du crédit n'a pas été rendu cependant sans quelque mise en scène oratoire. M. Aynard a tenté de dénoncer les périls de ce précédent, mais, presque aussitôt rassuré par le rapporteur, M. Emmanuel Arène, et par M. Constans en personne, il a retiré ses objections. Qu'avaient dit ces derniers? Qu'il s'agissait simplement d'un « secours » pour des ouvriers en détresse, et que, ajoutait le ministre, « ce serait une manière pour la Chambre de prouver tout le plaisir que lui a causé le dénouement pacifique de la grève du Nord ». Et c'est ainsi qu'en dépit des qualifications officielles, à l'aide des distinctions les plus subtiles, une idée et une pratique nouvelles se sont introduites en France: le concours de l'Etat pour permettre aux syndicats ouvriers de se substituer aux capitalistes.

Cela à cause de la grève du Nord. Cette grève, en effet, est de première importance dans l'histoire du travail en France: pour la première fois on a vu quarante mille hommes, dont la moitié seulement syndiqués, quitter puis reprendre leurs outils avec la plus absolue discipline, dans le seul but — car tout le reste est secondaire — de faire reconnaître leur syndicat par leurs employeurs. Le résultat est désormais acquis; peut-être les patrons, sachant ce que peuvent leurs ouvriers, se décideront-ils, comme leurs confrères anglais, à accepter les organisations propres à éviter le retour de semblables conflits.

### Affaire Paarmann et Cohn

C'est dans la nuit de lundi à mardi que les deux chefs de la maison d'horlogerie en gros Paarmann et Cohn se sont ôtés la vie en se brûlant la cervelle. Leurs magasins et bureaux se trouvaient depuis sept ans au premier étage de la maison n° 31, rue Seydel; auparavant ils avaient occupé longtemps les n° 3 et 4 de la Wallstrasse. Ce double suicide a eu lieu dans le domicile de Cohn. Celui-ci était célibataire; son logement était contigu aux magasins, les fenêtres regardaient sur la cour.

Tout annonce clairement que les deux malheureux ne se sont pas ôtés la vie par crainte d'être poursuivis pour actes illicites. Ils étaient à la tête d'un des plus grands commerces d'horlogerie de Berlin; ils jouis-

saient dans le monde des affaires, depuis plus de vingt ans, d'une excellente réputation. C'était une solide maison, ses chefs étaient économes, et même leurs concurrents ne disaient d'eux que du bien. Paarmann et Cohn ont été atteints par la débâcle récente des maisons de banque qui volèrent leurs créanciers; ils ont subi de ce fait des pertes considérables. Par suite du marasme des affaires, qui pèse lourdement sur le commerce en général, les deux associés, luttant contre une situation fatale, virent qu'ils ne pourraient pas faire face aux échéances de mardi.

On dément, d'autre part, que la ruine de cette maison ait été provoquée par la déconfiture d'une maison de banque quelconque; par contre on parle d'une perte de 175,000 marks causée par leurs clients.

La grosse échéance à laquelle ils avaient à satisfaire concernait surtout, dit-on, une fabrique d'horlogerie de Genève.

Quant aux pertes éprouvées par les fabricants suisses, on les connaîtra sous peu.

NOUVELLES DIVERSES

**Postes.** — La direction des postes fait la communication suivante :

« Pour les envois d'orfèvrerie, bijoux, joyaux, montres, papiers de valeur et d'argent monnayé à destination de Malte, la valeur réelle doit être indiquée aussi bien sur l'adresse du colis même que sur les papiers d'accompagnement. »

**La bourse de Berlin.** Les commissaires des offices impériaux de la justice et du Tré-

sor, ainsi que des ministères prussiens du commerce, des finances et de l'agriculture se réuniront sous peu pour aviser aux mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour faire disparaître les inconvénients de l'organisation actuelle de la bourse.

**Exposition de Chicago** — Le gouvernement d'Autriche-Hongrie a décidé de participer officiellement à l'exposition.

BUREAUX DE CONTROLE

**Contrôle des ouvrages d'or et d'argent.** Poinçonnements opérés en novembre 1891, dans quelques bureaux

*Bienne*

Boîtes or et argent	32,993
Anneaux » » »	4,041
Objets de bijouterie	536
<b>Total</b>	<b>35,730</b>

*Chaux-de-fonds*

Boîtes or	20,722
Boîtes argent	3,504
Anneaux or et argent	2,380
<b>Total</b>	<b>26,606</b>

*Granges*

Savonnettes or et arg <sup>t</sup>	5,205
Lépines or et argent	11,256
Anneaux argent	5,152
<b>Total</b>	<b>21,613</b>

**Bureau de garantie de Besançon**

Relevé du nombre de montres d'or et d'argent de fabrique française soumises au contrôle du bureau de garantie de Besançon pendant le mois d'octobre 1891 :

	Or	Argent
Octobre 1891 . . . . .	10,962	26,025
Oct bre 1890 . . . . .	11,240	26,310
Diminution . . . . .	278	285

Comparaison entre les dix premiers mois des années 1891 et 1890 :

	Or	Argent
Totaux depuis le commencement de 1891.	93,562	247,788
Mois correspondants de 1890 . . . . .	87,110	237,550
Augmentation . . . . .	6,451	10,238

COTE DE L'ARGENT

du 4 décembre 1891

Facturé aux monteurs de boîte.

L'argent 800 laminé et fil à fr. 132. — le kilo

id. 805 id. id. »	132. 80 id.
id. 875 id. id. »	143. 95 id.
id. 900 id. id. »	147. 90 id.
id. 935 id. id. »	153. 45 id.

En hausse moyenne de fr. 2 — par kilo sur la dernière publiée.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

LA FABRIQUE D'ÉBAUCHES

DE SELZACH

A. GREDER & C<sup>IE</sup>

avise Messieurs les fabricants d'horlogerie qu'elle a apporté un changement complet dans sa fabrication de mouvements. Par un perfectionnement de machines et augmentation considérable de calibres elle peut fournir dès à présent en qualité soignée des finissages

12 à 13<sup>mm</sup> et 16 à 19<sup>mm</sup> Remontair cylindre lépine  
18 à 21<sup>mm</sup> et 24<sup>mm</sup> Remontoir ancre lépine et savonnette  
Encliquetages: simples ou brisés

Couvre-rochet: Système Revolver et Couvre-rochet acier  
Hauteur pour or et argent

Les calibres système „Glashütte“ 19<sup>mm</sup> lépine et savonnette soignés sont aussi en ouvrage et des commissions peuvent être exécutées dans peu de temps.

Se recommande 1327

Fabrique d'ébauches à Selzach.

La fabrique ne fait pas la montre.

FABRIQUE D'ÉBAUCHES ET FINISSAGES

FLURY FRÈRES

BIENNE (Suisse)

Pièces à clef de 14 à 20 lig.

Calibre Vacheron et 3/4 plat.

FINISSAGES GENRES ANGLAIS, GENRES AMÉRICAINS

Qualité soignée avec pignons de Savoie

REMONTOIRS AU PENDANT

Système couvre-rochet, à vue et à bascule

Pièces en laiton et nickel de 10 à 20 lignes

NOUVEAU SYSTÈME DE MISE A L'HEURE

par la tige en poussant ou tirant. — Pat. N° 1285/86

FABRIQUE DE PLUMES MÉALLIQUES

FLURY FRÈRES

BIENNE (Suisse)

# USINE DE DÉGROSSISSAGE D'OR ET D'ARGENT A. HEMMANN, SCHAFFHOUSE

OR, ARGENT, PLATINE, EN LAMINÉS ET FILÉS

AFFINAGE ET DÉPART

ESSAI ET ACHAT DE LINGOTS ET DE MONNAIES D'OR ET D'ARGENT

*Les essais se font par le Bureau de contrôle des matières d'or et d'argent de Schaffhouse*

**Achat de cendres et toutes autres matières contenant des métaux précieux**

Creusets de tous pays. \* Charbons 1<sup>re</sup> qualité.

1300

COMMISSION EXPORTATION

FABRIQUE D'ASSORTIMENTS  
A ANCRE

et Joyaux pour l'horlogerie  
en tous genres

Perrenoud & Bangerter

34, Rue du marché neuf, 34

BIENNE

SPÉCIALITÉ D'ASSORTIMENTS  
A ANCRE

Levées visibles



Parfaite interchangeabilité obtenue par procédés mécaniques brevetés. Levées fines interchangeables pour exportation, Rubis, Saphir ou Grenat; Levées pour Chronomètre, bascule, etc.

Les procédés nouveaux et brevetés nous permettent de livrer à des prix beaucoup plus avantageux que ceux pratiqués jusqu'à ce jour.

Adresse télégraphique: **VISIBLE BIENNE.** 1460

Seules médailles d'argent. Exposition universelle, Paris 1878. — Paris 1889. — Médaille Chau-de-Eonds 1881. — Diplôme Zurich 1883.

FABRIQUE D'AIGUILLES DE MONTRES EN TOUS GENRES ET QUALITÉS

Genève **WAGNON FRÈRES** Genève  
Rue des Voirons 11 Rue des Voirons 11

Maison fondée en 1812 1495

DÉPOT AU LOCLE

Spécialité d'aiguilles Louis XV. ciselées or, acier, en composition dorée. Petites et grandes accordes, Chronographes, quantièmes, compteurs, etc.

**BUREAU TECHNIQUE D'HORLOGERIE**  
**Charles HOURIET, Couvet (Suisse)**

ETUDE DE CALIBRES

montres simples et compliquées, moyen mathématique exact d'amplification ou réduction.

Installation complète de fabriques d'ébauches et de montres.

Méthode de fabrication spéciale pour parfaite interchangeabilité.

Confection des pointeurs, modèles, filières, jauges, étampage, anglage des ponts, etc. 1218

MACHINES-OUTILS SIMPLES ET AUTOMATIQUES

Devis. Renseignements. Conseils.

Usine pour le traitement des matières or, argent et platine

**H. CARREL**

ESSAYEUR-JURÉ

DIPLOME FÉDÉRAL

ACHAT

VENTE

Rue de Nidau — BIENNE — Rue Neuve

*Pulvérisation de cendres et fontes à prix réduits*

Creusets de tous pays. Charbons — Coke de St-Etienne

GROS ET DÉTAIL 930

**HOTEL DE BIENNE**  
(BIELERHOF)

vis-à-vis de la gare

Établissement recommandable à MM. les voyageurs de commerce touristes ainsi qu'aux Sociétés.

Bonne cuisine — Vins naturels — Chambres à différents prix — Grandes salles. — Bains et douches à l'hôtel — Table d'hôte à midi 10 minutes — Plats du jour — Restauration à la carte à toute heure — Exposition permanente de montres. Tous les mardis, marché d'horlogerie. 931  
Se recommande **C. RIESEN-RITTER, propriétaire.**

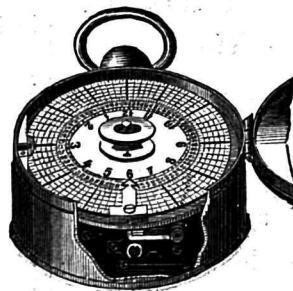
Balanciers compensés et façon compensés trempés pour couper  
tous genres, grandeurs et prix

**C. HUGUENIN-THIÉBAUD & FILS**  
PONTS-MARTEL (Suisse)

Maison fondée en 1848 1496

Récompensés à plusieurs expositions. — Outillage mécanique.

Force motrice. — Prix-courants détaillés à disposition.



CONTROLEURS DES RONDES  
BREVET de Ant. MEYER  
**Ant. MEYER, Succ.**

STUTTGART

Seule fabrique spéciale de l'Allemagne

Fondée en 1861 1326

**AVIS**

L'imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** se recommande à MM. les Horlogers et aux Sociétés pour l'exécution prompte et soignée de tous les travaux dont ils ont besoin.

# USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSAGE D'OR

PRIX DE LA RIVE 1881  
MÉDAILLE D'OR

GENÈVE

DIPLOME EXPOSITION  
ZURICH 1883

AGENCE et DEPOTS; Chaux-de-Fonds-Lyon-Marseille

Or, argent, platine, nickel, laminés et filés. **PLAQUÉ** sur argent, cuivre, chrysocale, nickel et acier  
AFFINAGE ET DÉPART - ESSAI ET ACHAT DE LINGOTS ET DE MONNAIES D'OR ET D'ARGENT - ACHAT DE DECHETS DE PLATINE

Métaux anti-magnétiques brevetés — A l'usage des fabriques d'horlogerie — MÉDAILLE D'ARGENT, EXPOSITION UNIVERS. PARIS 1889

Balanciers compensés, genres soignés et courants. — Spiraux de première qualité. — Métal pour échappements 1271

Ces produits ont subi les épreuves les plus minutieuses et ont donné des résultats supérieurs à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour

De notables perfectionnements viennent encore d'être apportés dans la fabrication des Balanciers

Seuls dépositaires pour la Suisse des ALLIAGES de NICKEL

en planches, fils, dégrossissages et découpages de la BERNDORFER METALLWAAREN-FABRIK (SCHOLLER & Cie.), Vienne

## On cherche

des fabricants de montres argent, cylindres 13 lignes, savonnettes, genre espagnol. 1581

Envoyer les adresses avec prix, sous initiales **A. B.** au bureau du journal.



1821

MENTION HONORABLE  
Paris — Exposition universelle — 1889

## CH. DUBOIS-STUDLER

23, rue du Grenier, Chaux-de-Fonds

HORLOGERIE POUR TOUS PAYS



Spécialité 10 lignes Lecoutre, or et acier. Répétitions à quarts et à minutes. Chronomètres. Mouvements remontoir des 10 à 20 lignes. 1476

FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

Téléphone

Un fabricant d'horlogerie actif et entreprenant demande à former une

## association

pour monter, dans un des villages de la Montagne, une fabrique de montres par procédés mécaniques. La préférence serait donnée à des horlogers sérieux, ayant déjà de bonnes relations d'affaires à l'Étranger. Adresser les offres sous chiffre H. 5984 J. à l'agence Haasenstein & Vogler St-Imier. 1577

## Medaillen-Münze



F. HOMBERG, Graveur, BERNE

FRAPPE DE MÉDAILLES  
BOÎTES DE MONTRES, INSIGNES DE SOCIÉTÉS  
JETONS POUR CAFÉS ETC.

SPECIALITÉS DE MARQUES DE FABRIQUE  
GRAVURE DE CLICHÉS TYPOGRAPHIQUES et enregistrement au bureau fédéral.

TIMBRES MÉTAL ET EN CAOUTCHOUC  
CACHETS ET SCEAUX

POINÇONS ET ÉTAMPES POUR L'HORLOGERIE  
TRAVAUX PANTOGRAPHIQUES.

## A VENDRE

Un atelier pour le montage de boîtes argent et gâlonné, situé dans une des principales villes, avec force hydraulique, machine à tourner, fraises, enfin bien outillé pour travailler en fabrique. Comme l'atelier est en pleine activité, il y a de grands avantages pour la continuation avec une bonne clientèle, soit sur la place ou ailleurs. 1580

On pourrait remettre l'atelier pour le nouvel an. Le bureau du journal indiquera.

## Affaire PAARMANN & COHN de BERLIN

MM. les créanciers suisse de la maison Paarmann & Cohn à Berlin, déclarés en faillite le 30. novembre écoulé sont invités: 1582

1° à se faire connaître au plus tôt à Mr. Georges Leuba, avocat à la Chaux-de-Fonds.

2° à se rencontrer à l'Hotel de Ville de la Chaux-de-Fonds samedi le 12 déc. 1891 à 11 heures du matin pour entendre une communication importante.

(H. 649 Ch.)

Par mandat spécial

Georges LEUBA, avocat.

## BENZINE SAPONIFIÉE!

(Benzin-Sapona)

Produit unique pour nettoyer avec grande facilité l'orfèvrerie, l'argenterie et le métal britannique, indispensable pour le nettoyage à fonds des boîtes, des mouvements de montres et cadrans.

Prix du 1/2 flacon Fr. —. 50., du 1/4 flacon Fr. —. 80.

## VALVOLINE!

(Huile minérale inaltérable)

La meilleure huile pour l'horlogerie. Prix du flacon Fr. —. 60. Ecrire franco à Louis Bentz, Droguerie à Bâle. 1482

## VOLLENWEIDER & C<sup>IE</sup>

Successeurs de E. Durussel

6 Monbijou — BERNE — 6 Monbijou

FRAPPE DE FONDS DE MONTRES argent et métal	GRAVURE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE Spécialité de poinçons en tous genres
Grand choix de dessins 1175	Marques de fabrique Enregistrement au bureau fédéral.
Demandez album.	
CLICHÉS TYPOGRAPHIQUES	

FABRIQUE DE BALANCIERS COMPENSES et façon compensés en tous genres

MAISON FONDÉE EN 1851

1164

## GEORGES ROULET

PONTS-MARTEL (Suisse)

Ouvrage fidèle et garanti SOIGNÉ BON COURANT  
Tous mes balanciers soignés et ordinaires sont garantis pour couper

FABRIQUE DE MOUVEMENTS POUR MONTRES  
SYSTÈME INTERCHANGEABLE

Maison fondée en 1854

## HUSSON & RETOR à Genève

MARQUE DE FABRIQUE SOUS LE PONT DE BARILLET

Finissages d'une qualité reconnue supérieure dans les grandeurs suivantes :

- 11, 12 et 13 lig. Remontoir vue cylindre.
- 14 lig. Remontoir vue cylindre, verre et savonnette.
- 18 lig. Remontoir vue cylindre, verre.
- 12, 13, 14, 18 et 19 lig. Remontoir vue ancre, verre et savonnette.
- 20 lig. Remontoir ancre, savonnette. 1245
- 19 lig. Remontoir vue ancre, Ponts ronds savonnette nickel.
- 16. lig. Remontoir, savonnette, calibre genre américain.

Pièces à clef cylindre de 12 à 18 lig.  
Sur demande on envoie le Prix-Courant.

Calibre **Verdan & Renfer** établi en 1885 et fabriqué en 13, 14, 18, 19 et 20 lig. verre et savonnette. Réserve en monopole pour plusieurs pays.



Calibre établi en 1833 et fabriqué en qualité extra soignée en 19, 20 et 21 lig. verre et savonnette. Se méfier des contrefaçons de qualité inférieure.

MARQUE DE FABRIQUE DÉPOSÉE

**EBAUCHES et FINISSAGES à REMONTOIR**

Qualité soignée — Interchangeabilité

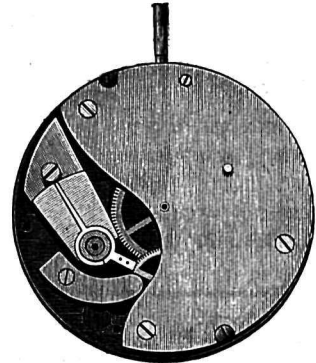
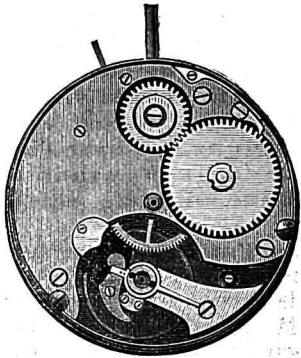
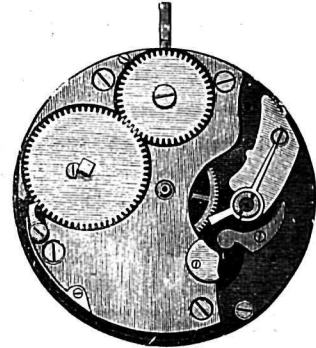
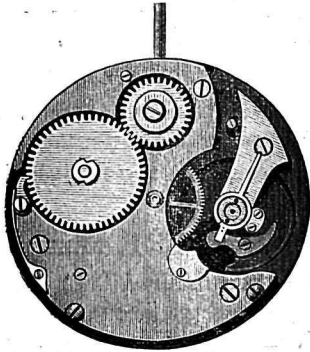
SPÉCIALITÉ DE CALIBRES PARTICULIERS

**VERDAN & RENFER**

**LYSS (BERNE)**

USINE  
HYDRAULIQUE

MAISON FONDÉE  
EN 1872



Les 2 premiers calibres particuliers en genre Glashütte, établis par nous en 1880/81 ont été copiés en qualité inférieure déjà en 1884 en Suisse et en Savoie.

Sur commande nous fabriquons toutes les grandeurs courantes de mouvements à ponts remontoir en vue, cyl. et ancre, ainsi que différents genres spéciaux tels que : 15 1/4 lig. (6 size) sav., Elgin; 2 1/2 lig. sav., Elgin etc.

Ce calibre est imité depuis quelque temps par plusieurs fabriques et fourni par elles sous la dénomination « Calibre Glashütte ». Il est copié point pour point, sauf un petit changement au mécanisme dessous et la qualité est inférieure.

Ce calibre est fabriqué en 11 3/4, 12 3/4 et 14 lig. et convient tout particulièrement aux fabricants qui désirent établir une bonne montre de dame.

Calibre 3/4 pl., genre anglais avec mécanisme de remontoir dessous, échapperent anglais, fabriqué en 15 à 20 lig. à verre, 17 à 20 lig savonnette.

1442

**ÉTABLISSEMENT MÉTALLURGIQUE**  
 Achat de cendres et lingots sur essai  
 Fonte de déchets de toute nature  
 VENTE D'OR FIN POUR DOREURS  
**AUF RANG & C<sup>IE</sup>**  
 BIENNE  
 Dépôt de coke de St-Etienne — Charbons de bois  
 Creusets de toutes espèces  
**GROS & DÉTAIL** 929

**FABRICATION D'HORLOGERIE**  
**JULES PERRET-MICHELIN**  
 aux Eplatures près de la Chaux-de-Fonds  
 (SUISSE)

Spécialité de montres **en or** à tous titres; montres pour dames et messieurs en cylindre, ancre simple, double plateaux, levées visibles, depuis la boîte extra-légère à la boîte forte, forme ordinaire, telles que lépines, grands guichets, savonnettes, 2 filets, bassines, 1/2 bassines, fond ronds ou plats, et forme fantaisie en tous genres telles que facettes estampées et taillées bordures relief, feuilles d'acanthé, coquilles, festons etc. etc.  
**La plupart de ces genres sont, soit en fabrication ou prêts à être livrés.** 1355  
**Vente exclusivement en gros.**

**FABRIQUE DE BOITES**  
 argent et galonné  
 Variétés pour tous pays. — Boîtes Dueber, Box cases, etc.  
 USINE HYDRAULIQUE  
**KRAMER & MOSER**  
 BIENNE  
 Plusieurs récompenses aux expositions  
 Médaille d'argent Paris 1889 1571

Fabrique de montres — Usine à vapeur  
**G. MULLER & C<sup>IE</sup>**  
 NIEDERBIPP (Suisse) 903  
 Spécialité de remontoirs 18 lignes en tous genres